



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/863
S/16939

5 février 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 5 février 1985, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le texte de la lettre adressée à M. George Shultz, secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, par M. Miguel D'Escoto Brockmann, ministre des affaires extérieures du Nicaragua, datée du 30 janvier 1985 :

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de me référer aux manoeuvres militaires conjointes de grande envergure appelées "Gran Pino III", qu'effectuèrent du 11 février au 3 mai 1985 les forces armées des Etats-Unis d'Amérique et l'armée hondurienne et auxquelles participèrent des forces spécialisées dans la contre-insurrection, des unités blindées et antichars ainsi que des bataillons du génie militaire.

Selon les informations publiques, les manoeuvres militaires se dérouleront en trois étapes. Au cours de la première, la force d'intervention conjointe appelée "exercice" se rendra, avec son matériel logistique, dans les différentes aires d'opérations qui englobent les zones sud, ouest, et centre-nord du Honduras. Au cours de la deuxième étape, une force d'intervention, composée de soldats du génie, élargira le réseau de pistes de terre battue de San Lorenzo et de Cocayagua. Elle renforcera par ailleurs les postes de défense antichars situés dans la vallée de Choluteca. Enfin, la phase d'entraînement à la contre-insurrection aura lieu dans la province de Yoro, au nord de Tegucigalpa.

Le Gouvernement nicaraguayen est particulièrement inquiet à l'idée qu'au cours de ces manoeuvres, auxquelles participeront plus de 4 500 soldats nord-américains, on utilisera pour la première fois des chars M-68 A-3 et des véhicules blindés M113, en provenance des Etats-Unis, qui seront mobilisés à quelques kilomètres seulement de la frontière entre le Nicaragua et le Honduras.

Ces manoeuvres supposent une présence militaire étrangère très importante dans la région, qui laisse prévoir une intensification des conflits et des tensions ainsi qu'une augmentation des pressions et des actes illégaux d'agression armée perpétrés contre le Nicaragua, dirigés et financés par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Il convient de souligner que ces manoeuvres ont servi de prétexte pour fournir des munitions et un appui logistique et militaire aux forces mercenaires de la Central Intelligence Agency, qui lancent quotidiennement des attaques terroristes contre la population civile nicaraguayenne et l'infrastructure productive du pays.

En outre, il faut souligner que ces manoeuvres s'effectuent au moment même où le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a bloqué systématiquement les mécanismes de dialogue existants, en ajournant sine die les entretiens bilatéraux de Manzanillo et en exerçant des pressions sur les Gouvernements d'Amérique centrale pour assurer le "blocage effectif" des démarches en faveur de la paix du Groupe de Contadora.

Ces faits concomitants semblent indiquer que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a décidé de ne pas recourir à des voies pacifiques pour régler les différends, d'adopter ouvertement une position de force, comme le montrent son refus de continuer à participer à la procédure engagée par le Nicaragua auprès de la Cour internationale de Justice et sa demande de nouveaux fonds au Congrès pour poursuivre la guerre illégale d'agression qui nous est imposée depuis plus de quatre ans, en violation manifeste du droit international et de l'avis prononcé par la Cour internationale de Justice, le 10 mai 1984.

Par ailleurs, ces manoeuvres actives vont directement à l'encontre des démarches en faveur de la paix entreprises par le Groupe de Contadora. Elles contredisent les principes reconnus par les Etats d'Amérique centrale dans l'exposé d'objectifs, principes qui interdisent toute forme de présence militaire étrangère. Elles constituent également un rejet patent de la proposition contenue dans l'Accord de Contadora du 7 septembre, qui interdit le développement de manoeuvres militaires internationales.

Eu égard aux faits exposés plus haut, le Gouvernement nicaraguayen proteste de la manière la plus formelle et la plus énergique auprès du Gouvernement des Etats-Unis contre le déroulement de ces manoeuvres militaires qui ont pour but d'intimider le Nicaragua et de faire pression sur lui, de renforcer l'infrastructure militaire interventionniste et d'appui aux forces de mercenaires qui servent la Central Intelligence Agency ainsi que de

continuer de faire échec, par un "blocage effectif" à la signature de la proposition de paix présentée par le Groupe de Contadora le 7 septembre dernier, blocage dont se targue le Gouvernement des Etats-Unis dans le regrettable document publié le 30 octobre 1984 par le Conseil national de sécurité.

Le Gouvernement nicaraguayen appelle donc les Etats-Unis à faire preuve de réflexion et de bon sens, de manière à pouvoir reprendre leur place au sein de la communauté des nations respectueuses du droit international en honorant les engagements qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et de nombreux autres instruments internationaux auxquels ils ont librement souscrit.

Le rejet de l'ordre juridique international par la puissance militaire la plus importante au monde constitue la plus grande des menaces pour la paix et la sécurité internationales car il implique la méconnaissance de toutes les normes de coexistence civilisée entre Etats et le refus de rechercher les moyens de résoudre pacifiquement les différends. C'est en somme le rejet de l'empire du droit et l'imposition de l'empire de la force.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Miguel d'Escoto Brockmann

Ministre des relations
extérieures

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par
intérim,

(Signé) Julio ICAZA GALLARD

